

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES
Secrétariat général

**Circulaire du 29 février 2008 relative
à la création des index Espaces verts**

NOR : DEVK0807576C

[La circulaire imprimable au format pdf](#)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement durable à Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ; Monsieur le vice-président du conseil général des ponts et chaussées ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Monsieur le haut fonctionnaire de défense ; Mesdames et Messieurs les préfets de régions (directions régionales de l'équipement, directions interdépartementales des routes, centres d'études techniques de l'équipement, centres interrégionaux de formation professionnelle, laboratoires est et ouest parisiens, services de la navigation, services maritimes et de navigation, services spéciaux des bases aériennes) ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements (directions départementales de l'équipement, directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris, services maritimes) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Madame et Monsieur les directeurs des Ecoles nationales des techniciens de l'équipement, établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique des bases aériennes ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Cette circulaire a pour finalité de créer quatre nouveaux index au sein de la famille des index Bâtiment et travaux publics (BTP) : les index espaces verts (EV).

Il est proposé aux usagers quatre index mensuels simples d'utilisation, prêts à l'emploi et adaptés aux contrats d'entretien et de création d'espaces verts.

Ces index limiteront l'usage de formules paramétriques complexes et reprendront les indices Frais de graines et Fourniture de plantes tout en suivant les recommandations du Cahier des clauses techniques générales n° 35, fascicule (CCTG), « Aménagements paysagers, aires de sports et de loisirs de plein air ».

Ces nouveaux index recouvrent les domaines suivants :

- EV1 : travaux de végétalisation ;
- EV2 : application de produits phytosanitaires ;
- EV3 : travaux de création d'espaces verts ;
- EV4 : travaux d'entretien d'espaces verts.

Les valeurs mensuelles des index EV seront établies directement par les services du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Ces formules paramétriques tiennent compte des recommandations du Cahier des clauses techniques générales, fascicule n° 35, « Aménagement paysagers, aires de sports et de loisirs de plein air » (base 100 janvier 2008).

Index EV1 : travaux de végétalisation

NAT × CS1

FG

VU

MA

G

0,40

+ 0,35
+ 0,10
+ 0,10
+ 0,05
NAT₀ × CS1₀
FG₀
VU₀
MA₀
G₀

Index EV2 : application de produits phytosanitaires

NAT × CS1
Epp
VU
MA
G
0,40
+ 0,35
+ 0,10
+ 0,10
+ 0,05
NAT₀ × CS1₀
Epp₀
VU₀
MA₀
G₀

Index EV3 : travaux de création d'espaces verts

NAT × CS1
VU
MA
FP
FG
G
0,55
+ 0,09
+ 0,09
+ 0,18
+ 0,03

+ 0,06

NAT₀ × CS1₀
VU₀
MA₀
FP₀
FG₀
G₀

Index EV4 : travaux de d'entretien d'espaces verts

NAT × CS1
Im
ES
0,75
+ 0,15
+ 0,10
NAT₀ × CS1₀
Im₀
ES₀

- NAT :
indice général des salaires BTP (national), fédération française du bâtiment (FFB) ;
- CS1 :
coefficients des charges travaux publics, Fédération nationale des travaux publics (FNTP) ;
- FG :
frais de graines (DAEI) ;
- FP :
fourniture de plantes (DAEI) ;
- VU :
véhicules utilitaires, indices de prix de l'industrie, regroupements spécifiques (INSEE) ;
- MA :
matériel agricole, indices de prix de l'industrie, regroupements spécifiques (INSEE) ;
- G :
gazole, indice des prix à la consommation, ensemble des ménages, indices divers, métropole (INSEE) ;
- ES :
supercarburant sans plomb, indice d'octane 98, indice des prix à la consommation, ensemble des ménages, indices divers, métropole (INSEE) ;
- Epp :
produits agrochimiques pour l'agriculture (produits phytosanitaires), indices de prix de l'industrie, regroupements spécifiques (INSEE) ;
- Im :
indice matériel (FNTP) ;

Cette mesure prend effet à compter du mois de janvier 2008 dont la publication interviendra à la fin avril 2008.

Ces valeurs seront consultables et téléchargeables sur le site du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables à l'adresse suivante : <http://www.btp.developpement-durable.gouv.fr/>.

Fait à Paris, le 29 février 2008.

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'écologie,
du développement
et de l'aménagement durables,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires
économiques
et internationales,
D. Bureau*